

Sciences Po Strasbourg

GUIDE DES ÉTUDES

2018 -2019



MASTER

POLITIQUE

ET GESTION DE LA CULTURE

Université de Strasbourg

1.SOMMAIRE

1. Sommaire.....	
2. Présentation.....	
3. Enseignements.....	
4. Calendrier.....	
5. Règlement d'examen et MECC.....	
6. Contacts pratiques	1
7. Services pratiques	1
8. Accompagnement du handicap.....	20
9. Suivi social des étudiants	21
10. Les trois sites de Sciences Po Strasbourg.....	22

2. PRESENTATION

Responsables :

Thierry BAECHTEL

directeur administratif du Maillon et Maître de conférence associé à l'IEP

Jérémy SINIGAGLIA

Sociologue et politiste Maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg

Coresponsable du Master 2 « Politique et gestion de la culture »

Le parcours Politique et gestion de la culture (PGC) prépare aux métiers d'administrateur/trice et de gestionnaire dans tous les domaines culturels tant dans le secteur public que privé.

La formation intègre les questions européennes en apportant des connaissances théoriques et pratiques sur l'Europe en matière de financements et de gestion de projets culturels.

Si le parcours PGC est davantage tourné vers l'intégration professionnelle, il intègre également la dimension recherche par des enseignements connectés à la recherche en sciences sociales, par la réalisation d'enquête dans le cadre du cours « Travaux d'études et de recherche » et par la rédaction optionnelle d'un mémoire individuel.

La formation dote ainsi les étudiant-e-s de très solides compétences techniques (enseignements en droit, gestion, fiscalité...) mais également d'un socle de connaissances théoriques qui leur confèrent une expertise et une capacité de réflexivité essentielles à leurs pratiques professionnelles.

Les enseignements du Master sont dispensés à parts égales par des universitaires issus de plusieurs disciplines et par des professionnels (Arte, Maillon, Ogaca paie – Coopérative Artenréel...) et des responsables institutionnels locaux, nationaux et européens (Conseil de l'Europe, Direction régionale des affaires culturelles, Collectivités territoriales, Agence culturelle Grand Est...).

3. ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 3				
Intitulé UE et Intervenant	Matière	Nbre d'heures	Unité Enseignement	
3 ECTS Science politique et problèmes sociaux - responsable de l'UE : Vincent Dubois		36	UE 1	
Actualité des sciences sociales - Cycle de conférences				
9 ECTS Politiques et sociologie de la culture - responsables de l'UE : Jérémy Sinigaglia		117	UE 2	
Charles DESSERVY (DRAC Grand Est)	Administration de la culture en France	12		
Marion DROYER (Département du Bas-Rhin) - Politiques culturelles des départements	Administration de la culture en Région Grand Est 12 HCM	2		
Muriel DREANO ou Marc PETRY (Région Grand Est) - Politiques culturelles des Régions		2		
Aymée ROGE (Ville et Eurométropole) - Politiques culturelles des Villes et Intercommunalités		2		
Alain FONTANEL (Elu - Ville et Eurométropole) - Politiques culturelles de Villes et Interco.		2		
Pascal MANGIN (Elu - Région Grand Est) - Politiques culturelles des Régions		2		
Marysabelle COTE - Stratégie et politique d'une institution culturelle : le cas d'ARTE		2		
Sébastien SOUBIRAN « Mettre les sciences en culture » le cas du Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg		2		
Francis GELIN et Marc JACQUEMOND - Développement culturel et territoire : le cas de l'Agence culturelle Grand Est		7		
Jérémy SINIGAGLIA		Sociologie des politiques, professions et publics de la culture		36
Kévin MATZ		Socioéconomie de la culture		12
Jérémy SINIGAGLIA	Méthodes des sciences sociales	12		
	Travaux d'étude et de recherche : enquêter sur la culture	24		
9 ECTS Droit et gestion de la culture - responsables de l'UE : Thierry Baechtel		137	UE 3	
Julien VETTER	Droit social appliqué au secteur culturel	18		
Luc JAMBOIS	Cadre juridique des activités culturelles	30		
Stéphane BOSSUET		3		
Christophe THIEBAUT	Droit fiscal de la culture	6		
Laurence DREYFUSS-BECHMANN	Droit de la propriété intellectuelle	6		
Thierry BAECHTEL et intervenant.e invité.e	Gestion budgétaire appliquée au secteur culture/études de cas	17		
Anne MARCHAL	Fondamentaux de l'organisation comptable	20		
Thierry BAECHTEL	Management du personnel	14		
Thierry BAECHTEL et Jean-Paul METZ	Méthodologie de recherche de partenariats privés et publics	19		
Cécile PALUSINSKI		4		
6 ECTS Institutions et politiques culturelles de l'Europe - responsables de l'UE : Alexandra Debaisieux et Anne Poidevin		59	UE 4	
Alexandra DEBAISIEUX	Institutions européennes de la culture	10		
Intervenant au Conseil de l'Europe		2		
Frédérique CHABAUD		2		
Raimund SCHALL	Politiques culturelles européennes comparées	2		
Frédérique CHABAUD		2		
Mischa SCHMELTER		3		
Alexandra DEBAISIEUX	Les programmes de financement européens (Europe Creative, Interreg Va)	6		
Anne POIDEVIN		4		
Aurélie REVEILAUD		2		
Alexandra DEBAISIEUX	Les projets européens. Approche théorique	4		
Anne POIDEVIN	Les projets européens. Etudes de cas	22		
Anne POIDEVIN		4		
Alexandra DEBAISIEUX	Journée d'étude : les projets à l'épreuve des financements européens	4		
Intervenants professionnels invités		4		
3 ECTS Outils professionnels - responsables de l'UE : Jérémy Sinigaglia et Thierry Baechtel		52	UE 5	
Elisa FOURCAUDOT - Spectacle vivant (arts de la scène)	Acteurs et ressources sectorielles : spectacle vivant, musiques actuelles, audiovisuel / cinéma, art contemporain, patrimoine.	4		
Julien HOHL - Focus sur les musiques actuelles		3		
Laura CASSARINO - Audiovisuel/cinéma		3		
Camille GIERTLER - Patrimoine et art contemporain		4		
Thierry BAECHTEL	Atelier recherche et suivi de stage	10		
Marion DEVYS	Communication des institutions culturelles Un cours de 6h au choix parmi trois	6		
Hélène COMINEAS		6		
Mélanie ARON		6		
Thierry BAECHTEL		Atelier conduite de projet et valorisation du master		10
SEMESTRE 4				
30 ECTS Stage et mémoire - responsables de l'UE : Jérémy Sinigaglia et Thierry Baechtel		6	UE 6	
Stage (4-6 mois)				
Restitution des travaux d'étude et de recherche		6		
Rapport de stage OU Mémoire				

5. REGLEMENT D'EXAMEN et MECC



Université de Strasbourg



Master Sciences Politiques et sociales

Mention Science Politique

Parcours Politique et gestion de la culture

Année universitaire 2018-2019

Composante de rattachement : Institut d'Etudes Politiques

Responsables de la formation : Jérémy Sinigaglia, Maître de conférences et Thierry Baechtel, Maître de conférences associé

L'obtention du Master 2^{ème} année **Politique et gestion de la culture**, mention Science Politique de l'Université de Strasbourg est subordonnée aux conditions suivantes :

REGLEMENT DES EXAMENS

Article 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.1. Inscription

Afin d'être soumis aux évaluations et contrôles des connaissances, les étudiant-e-s doivent être inscrit-e-s administrativement et pédagogiquement (année N). Passé le 30 septembre de l'année N+1, les étudiant-e-s qui n'auraient pas validé certaines unités d'enseignement doivent reprendre une inscription administrative sous réserve que leur demande de redoublement soit acceptée par la commission pédagogique.

Article 1.2. Organisation des études

Les études sont organisées en deux semestres distincts, à l'issue desquels sont évaluées les aptitudes et les acquisitions de connaissances.

Article 1.3. Organisation des examens

Les examens sont organisés en une session unique.

Seul-e-s sont autorisé-e-s à présenter les épreuves du Master les étudiant-e-s qui ont été assidus aux enseignements sauf cas exceptionnel de dispense accordée par les responsables du master.

Les dates des épreuves écrites et orales sont communiquées par voie d'affichage et ont valeur de convocation aux épreuves.

Article 1.4. Absence aux épreuves terminales et contrôles continus

- Absences aux épreuves terminales

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant-e est déclaré-e défaillant-e ce qui entraîne par conséquent une défaillance au semestre et à l'année.

Toutefois une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, dans les circonstances suivantes :

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique, la convocation doit être déposée au moins trois jours avant la date des épreuves auprès du service de scolarité. Un justificatif de présence aux épreuves sera également présenté dans la semaine suivant le concours en question ;

- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant-e et attesté auprès du service de scolarité, par un justificatif original, dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche sont des cas recevables dans cette circonstance. Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux profils spécifiques.

- Absences aux épreuves de contrôle continu

La présence aux épreuves de contrôle continu est obligatoire, sauf dans les cas de dispense.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant-e est sanctionné-e par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant-e est absent-e à toutes ces épreuves, sans justification, il/elle est déclaré-e défaillant-e et est éliminé-e quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes :

- Les étudiant-e-s relevant d'un profil spécifique attesté (voir infra article 3) peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils doivent en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accession à ce profil spécifique. Les épreuves de substitution sont prévues dans le contrat pédagogique de l'étudiant-e.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant-e doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu, au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante. **Article 1.5. Validation des UE et des semestres** La notation se fait sur 20.

Les unités d'enseignement (UE) sont validées dès lors qu'un-e étudiant-e obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE. Chaque UE validée permet d'obtenir le nombre d'ECTS correspondant.

Les UE validées sont capitalisables sans limitation de durée dans le temps.

Le semestre est validé si la moyenne des UE qui le composent, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Article 1.6. Règles de compensation

Les notes qui entrent, affectées de leurs coefficients respectifs, dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un-e étudiant-e obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE.

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Les notes des semestres 3 et 4 du master se compensent entre elles.

Article 1.7. Calcul de la moyenne générale en master et au semestre

La moyenne du semestre résulte de la moyenne des notes des UE affectées de leurs coefficients respectifs indiqués ci-dessous.

La moyenne du master repose sur les seuls semestres 3 et 4. Elle résulte des notes des UE des deux semestres affectées de leurs coefficients respectifs.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale des deux semestres qui composent le master 2. Le jury de master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

Article 1.8. Poursuite des études, redoublement

La poursuite des études en quatrième semestre de master (S4) est de droit pour tout-e étudiant-e à qui ne manque au maximum que la validation du troisième semestre (S3). Les étudiant-e-s qui ne valident pas un semestre conservent le bénéfice des UE qu'ils/elles ont validés.

Le redoublement n'est pas de droit. Il est décidé par la commission pédagogique. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiant-e-s qui bénéficient d'une inscription sur deux ans. En cas de redoublement, les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Article 2 – MODALITES D'EXAMENS

Les examens sont organisés en une session unique d'examen pour chacun des deux semestres.

Pour les modalités des épreuves en contrôle terminal et continu, les étudiants doivent se référer au tableau intitulé « Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences ».

UE 1- Science politique et problèmes sociaux (3 ECTS, coefficient 1) - obligatoire

Rédaction d'une note de synthèse collective concernant l'une des interventions et les problèmes qu'elle aborde.

UE 2 – Politiques et sociologie de la culture (9 ECTS, coefficient 3) - obligatoire

L'UE est validée sur la moyenne de trois évaluations :

- Un contrôle des connaissances (contrôle continu) sous forme de questions à réponses courtes portant sur le cours « Administration de la culture en France » (coefficient 1)
- Une dissertation (contrôle continu) portant sur le cours « Socioéconomie de la culture » (coefficient 1)
- Une note de recherche collective (contrôle continu) réalisée dans le cadre des « Travaux d'étude et de recherche : enquêter sur la culture », incluant des éléments relatifs au cours « Sociologie des politiques, professions et publics de la culture » et « Méthodes des sciences sociales » (coefficient 3) **UE 3 – Droit et gestion de la culture (9 ECTS, coefficient 3) - obligatoire** L'UE est validée sur la moyenne de 6 évaluations :
- Un écrit de 2h (contrôle terminal) en « Droit social appliqué au secteur culturel » (coefficient 1)
- Un écrit de 2h (contrôle terminal) en « Cadre juridique des activités culturelles » (coefficient 1)
- Un dossier collectif présenté à l'oral (contrôle continu) dans le cours de « Gestion budgétaire appliquée au secteur culturel/études de cas » (coefficient 1)
- Un écrit de 2h (contrôle continu) dans le cours « Fondamentaux de l'organisation comptable » (coefficient 1)
- Un écrit de 2h (contrôle continu) dans le cours « Management du personnel » (coefficient 1)
- Une note technique écrite (contrôle continu) portant sur le cours « Méthodologie de recherche de partenariats privés et publics » (coefficient 1)

UE 4 – Institutions et politiques culturelles de l'Europe (6 ECTS, coefficient 2) - obligatoire L'UE

est validée sur la moyenne de 3 évaluations :

- Un travail de groupe sous la forme d'un « montage de projet Européen – partie théorique » (contrôle continu) - portant sur le cours « Les projets européens. Approche théorique » (coefficient 1)
- Un travail de groupe sous la forme d'un « montage de projet Européen – partie pratique » (contrôle continu) portant sur le cours « Les projets européens. Etudes de cas » (coefficient 1)

- Une note de synthèse individuelle (contrôle continu) portant sur la « Journée d'étude : les projets à l'épreuve des financements européens » (coefficient 1)

UE 5 - Outils professionnels (3 ECTS, coefficient 1) - obligatoire

L'UE est validée sur la base du rapport d'activité écrit et présenté à l'oral des travaux collectifs de « conduite de projet et valorisation du master » (contrôle continu) **UE 6 – Stage et mémoire (semestre 4) - obligatoire**

L'UE est validée sur la moyenne de 2 évaluations :

- Un rapport de recherche collectif écrit et présenté à l'oral (contrôle continu) présentant les résultats des « Travaux d'étude et de recherche » (coefficient 1)
- Un rapport de stage réflexif (écrit, ne fait pas l'objet d'une soutenance devant un jury) **OU** un mémoire de recherche (écrit, avec soutenance devant un jury) (coefficient 2)

Article 3 – PROFILS SPECIFIQUES

Article 3.1. Régime salarié

Le régime salarié peut être accordé à partir de 10 heures de travail par semaine. L'étudiant-e devra en faire la demande expresse auprès du/des responsable(s) pédagogique(s) du Master et l'accompagner de toutes les pièces justificatives, dans le délai imparti après le début des enseignements du semestre.

Article 3.2 Autres cas d'aménagement d'études

Conformément à la définition adoptée par le conseil d'administration de l'Unistra du 30 juin 2009, des aménagements d'études sont également possibles pour:

- les sportifs et arbitres de haut niveau ;
- les étudiant-e-s chargé-e-s de famille, et étudiantes enceintes ;
- les étudiant-e-s engagé-e-s en situation de responsabilité dans une association dont l'objet est en lien avec l'Université ou étudiant-e-s élu-e-s des conseils de l'Université ou du Conseil d'administration de l'IEP ou pouvant attester d'une activité significative dans la vie associative au sein de l'Université ou de la composante ;
- les étudiant-e-s élu-e-s au CROUS ;
- les étudiant-e-s en situation de handicap
- les étudiant-e-s en situation de longue maladie ;
- les étudiant-e-s artistes confirmé-e-s ;
- tout autre situation particulière retenue par le Directeur de la composante après avis de l'équipe pédagogique.

L'étudiant-e dépose une demande auprès du service de scolarité du Master lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires, dans le délai imparti après le début des enseignements du semestre. Les étudiant-e-s en situation de l'un des profils cités ci-dessus peuvent, en accord avec le responsable pédagogique du diplôme, bénéficier d'une pédagogie adaptée ; aménagement de son emploi du temps, formation sur deux ans. L'étudiant-e peut également bénéficier d'un régime d'assiduité et d'évaluation particuliers plus spécifiquement en matière de contrôle continu.

Mention	SCIENCE POLITIQUE												
Parcours	Master 2 POLITIQUE ET GESTION DE LA CULTURE												
Responsable ou directeur des études	Jérémy Sinigaglia/Thierry Baechtel												
Composante	Institut d'Etudes Politiques												
Objets pédagogiques				Epreuves									
Institutions européennes de la culture													
Politiques culturelles européennes comparées													
Les programmes de financement européens (Europe Creative, Interreg Va)													
Les projets européens. Approche théorique					1	Montage de projet - partie théorique	E	/	CC				
Les projets européens. Etudes de cas					1	Montage de projet - partie pratique	E	/	CC				
Journée d'étude : les projets à l'épreuve des financements européens					1	Note de synthèse (individuelle)	E	/	CC				
UE 5 Outils professionnels (obligatoire)			3	1	10								
Acteurs et ressources sectorielles : audiovisuel, art contemporain, patrimoine, spectacle vivant													
Atelier recherche et suivi de stage / recherche d'emploi													
Communication des institutions culturelles													
Atelier conduite de projet et valorisation du master					1	Rapport d'activité et présentation orale	E + O	/	CC				
Semestre 4			30		10								
UE 6 Stage et mémoire (obligatoire)			30	3	10								
Stage (4-6 mois)													
Restitution des travaux d'étude et de recherche					1	Rapport de recherche et présentation orale (collectif)	E + O	/	CC				
Rapport de stage ou Mémoire					2	Rapport de stage réflexif (sans soutenance) ou Mémoire de recherche (avec soutenance)	E ou E + O	/	CT				

6. CONTACTS PRATIQUES

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES :

Thierry BAECHTEL

directeur administratif du Maillon et Maître de conférence associé à l'IEP thierrybaechtel@unistra.fr

Jérémy SINIGAGLIA

Sociologue et politiste Maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg
Coresponsable du Master 2 « Politique et gestion de la culture » sinigaglia@unistra.fr

CONTACTS ADMINISTRATIFS :

Secrétariat du Master : C'est votre interlocutrice principale

Marie-Claire LUET luet@unistra.fr

Tel : +33 0(3) 68 85 81 20

Bureau 206

Ouverture du secrétariat tous les jours de 14h00 à 17h sauf le mercredi de 9h à 12h

Bureau des Stages :

Fatima Ouldji

Stages-iep@unistra.fr

Tel : +33 0(3) 68 85 87 69

Bureau 313

Ouverture tous les après-midi de 13h30 à 16h30

Service Carrières et Partenariats :

Mme Laurence CARPENTIER

lcarpentier@unistra.fr Tel

: +33 0(3) 68 85 88 35

Uniquement sur rendez-vous

Bureau 314

Communication :  Pensez à relayer les évènements concernant votre master (ou prépa, licence, à adapter) au service communication ! Mme Catherine AMY

<mailto:catherineamy@unistra.fr>

Tel : +33 0(3) 68 85 80 15

Bureau 315

Association des étudiants du master APOGEE Culture

www.apogee-culture.com apogee.culture@gmail.com

www.facebook.com/apogeeculture



Scolarité générale :

Pour les inscriptions à l'Université/IEP, pour les questions de bourses

Mme Isabelle NGUYEN ou M. Olivier MONIER

<mailto:scolarite.iep@unistra.fr>

Tel:+33 0(3) 68 85 83 75

Bureau 407
Ouverture de la scolarité tous les jours de 13h30 à 17h

Responsable administratif et financier :

Mme Catherine HMAE
<mailto:catherine.hmae@unistra.fr>
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 404

Adjointe à la Responsable administratif et financier :
Mme Corinne GERLING
<mailto:corinne.gerling@unistra.fr>
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 406

Responsable du service des Etudes :
Mme Elsa GRANDHOMME
Elsa.grandhomme@unistra.fr
Uniquement sur rendez-vous
Bureau 411

Formation Continue :
Responsable : Jean-Marie CALYDON
Secrétariat : Marie Barrois iep-strasbourg-fc@unistra.fr



Vous souhaitez organiser un évènement au sein de Sciences Po Strasbourg
Procédure pour organiser un évènement, réserver une salle à l'IEP :
[Formulaire à remplir en ligne](#) et à adresser par courriel (catherine.hmae@unistra.fr) 15
jours avant l'évènement.

7. SERVICES PRATIQUES

Restauration

Un petit creux ?

Une machine à café et un distributeur (boissons + friandises) vous attendent dans le patio. A noter, la présence de 3 micro-ondes et 2 réfrigérateurs si vous souhaitez apporter votre déjeuner. Toutefois, le nettoyage de ces éléments devra être assuré par les étudiants utilisateurs.

Salle informatique

Une salle informatique est à votre disposition au 2^e étage du bâtiment Saint-Georges (47 avenue de la Forêt-Noire), de 8h à 17h, sous réserve de l'absence de cours. Code d'accès disponible au bureau 409 sur présentation de votre carte étudiante.

Photocopies

Vous trouverez dans le patio, un local ouvert en continu « reprographie » avec un photocopieur à disposition (utilisable avec votre carte d'étudiant). En cas de soucis ou pour recharger du papier dans le photocopieur, merci de bien vouloir vous adresser au personnel de l'accueil.

La bibliothèque IEP-IPAG

Située au 1^{er} étage de l'IEP (bâtiment Saint-Georges, 47 avenue de la Forêt-Noire), la bibliothèque vous accueille de 9h à 19h du lundi au vendredi.

iep-deleguee-antidiscrimination@unistra.fr

Pleinement indépendante de la direction de l'Institut, elle est compétente pour connaître de toute forme de discrimination en lien avec Sciences Po Strasbourg, concernant les étudiants ou les personnels administratifs et enseignants. Elle aura pour tâche première de recueillir les plaintes éventuelles et de mener toute investigation utile.

Des permanences seront organisées tous les mois – Renseignements auprès de la scolarité.

8. ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Aménagement des études :

Un dispositif d'accueil et d'accompagnement est mis en œuvre pour permettre aux étudiants en situation de handicap de suivre leurs études dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela, le Service de la vie universitaire - Mission handicap (svu@unistra.fr) organise les aides ou les aménagements adaptés et apporte les conseils nécessaires pour mener à bien les projets d'études et professionnels. **Plus d'informations** : <http://www.unistra.fr/index.php?id=16881>

Les référents handicap de Sciences Po Strasbourg sont :

- Kevin KIFFER: 03 68 85 80 24 / k.kiffer@unistra.fr
- Catherine HMAE: 03 68 85 81 31 / catherine.hmae@unistra.fr

Aménagement des examens :

Informations relatives aux démarches à réaliser pour obtenir un aménagement des examens Procédure : <http://www.unistra.fr/index.php?id=19525>

Dates butoirs 2018/2019

Examens du 1er semestre : 16/11/18 pour le RDV au SVU-mission handicap (évaluation des besoins) et 23/11/18 pour le RDV au SUMPS ou au CAMUS (avis médical).

Examens du 2nd semestre : 08/03/19 pour le RDV au SVU-mission handicap (évaluation des besoins) et 15/03/19 pour le RDV au SUMPS ou au CAMUS (avis médical).

En dehors de ces dates butoirs, l'équipe du SVU-mission handicap reçoit tout au long de l'année universitaire les étudiants qui souhaitent des compensations et aides dans leur cursus (assistant d'études, utilisation d'outils/logiciels, aide à l'insertion professionnelle, etc).



Si un aménagement ponctuel des conditions d'examens devait être nécessaire en dehors de ces dates, nous vous invitons à prendre contact au plus vite avec les référents handicaps de Sciences Po Strasbourg, en y joignant la copie d'un certificat médical.

9. SUIVI SOCIAL DES ETUDIANTS

Fond d'aide d'urgence :

Sciences Po Strasbourg a mis en place un dispositif financier d'aide d'urgence à destination des étudiants des années 1 à 5 de Sciences Po Strasbourg.

-> Plus d'info sur le [site de Sciences Po Strasbourg](#) Assistante

sociale :

Permanences à la Faculté de Droit

Mardi de 9h00 à 12h30, mercredi de 9h00 à 11h30 et jeudi de 14h à 16h30.

Accueil secrétariat du service social :

03 88 21 28 48

Une association à votre écoute - Le Collectif Les Copines

twitter@lescopinesstras

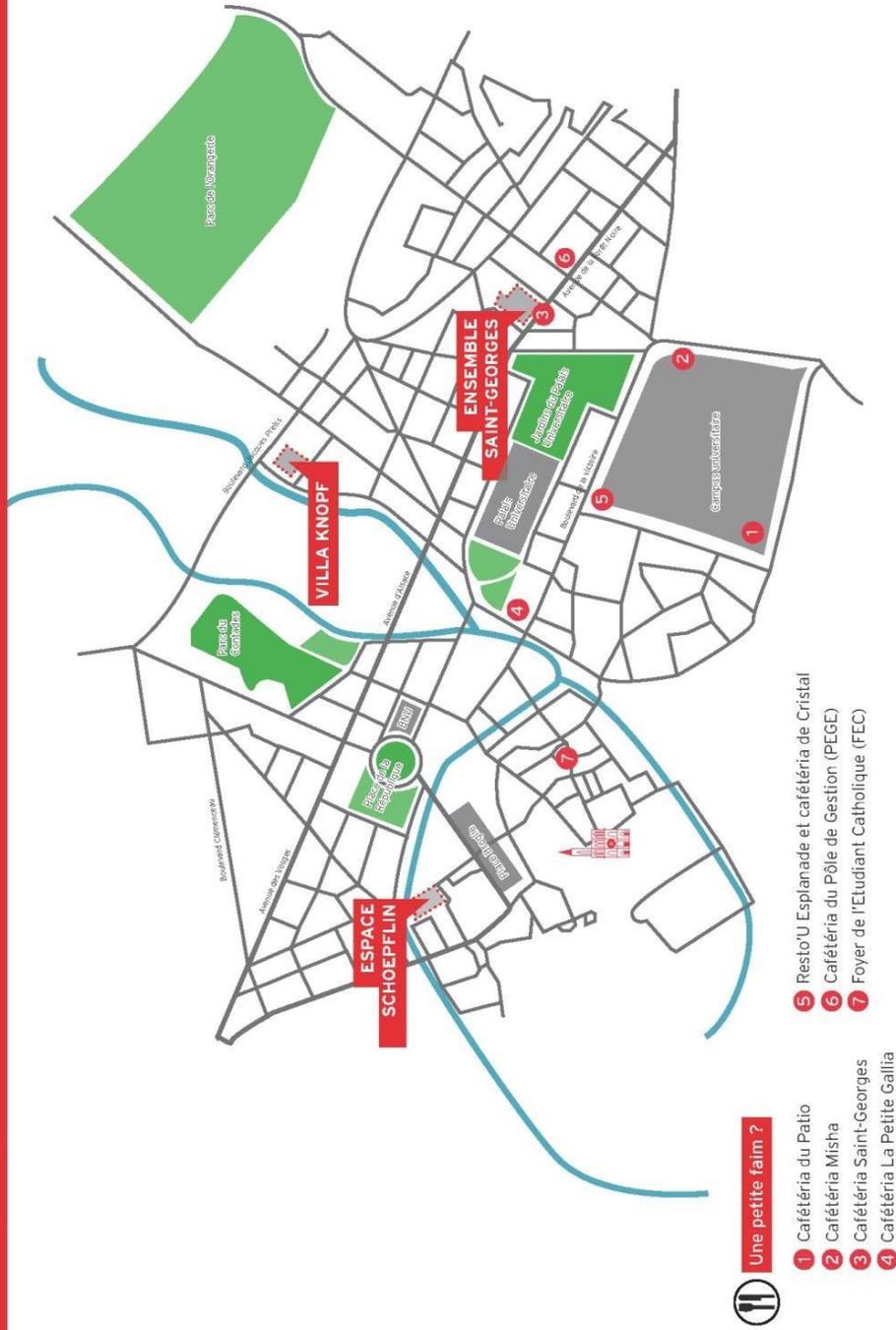
facebook@collectifcopinesstrasbourg

Le Collectif Les Copines, association étudiantes de Sciences Po Strasbourg, s'intéresse principalement aux politiques de genre dans leur ensemble, aux dynamiques d'oppression découlant de la division sociale genrée. Le Collectif est à votre écoute si vous êtes victime ou témoin de harcèlement, propos sexistes, agressions.

10. LES 3 SITES DE SCIENCES PO STRABOURG

Depuis la rentrée 2016-2017, Sciences Po Strasbourg est déployé sur 3 sites :

- L'Ensemble Saint-Georges, 47 avenue de la Forêt-Noire
- La Villa Knopf, 10 rue Schiller
- L'Espace Schoepflin, 2A rue de la Fonderie



Une petite faim ?

- 1 Cafétéria du Patio
- 2 Cafétéria Misha
- 3 Cafétéria Saint-Georges
- 4 Cafétéria La Petite Gallia
- 5 Resto'U Esplanade et cafétéria de Cristal
- 6 Cafétéria du Pôle de Gestion (PEGE)
- 7 Foyer de l'Etudiant Catholique (FEC)



■ Strasbourg

www.iep-strasbourg.fr

#SUIVEZ SCIENCES PO STRASBOURG !



ScPo Strasbourg



ScPo_ Strasbourg



Sciences Po Strasbourg



sciencespo_strasbourg